

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 FEVRIER 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-et-un février, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le quinze février précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 22

ALEX : Catherine HAUETER, Patrick HERBIN

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ : /

DINGY-SAINT-CLAIR : Laurence AUDETTE, Bruno DUMEIGNIL

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Stéphane BESSON, Amandine DUNAND, Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, Jean VULLIET

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : 5

Pierre BIBOLLET à Nelly VEYRAT-DUREBEX, Claude COLLOMB-PATTON à Gérard FOURNIER-BIDOZ, Benjamin DELOCHE à Bruno DUMEIGNIL, Isabelle LOUBET GUELPA à Stéphane CHAUSSON, Gaëlle VERJUS à Jean VULLIET

Excusés : 3

Odile DELPECH-SINET, Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

Absent : 1

Alexandre HAMELIN

Secrétaire de séance : Nelly VEYRAT-DUREBEX

N° 2023-007 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 DU CONTRAT DE BASSIN « FIER ET LAC D'ANNECY » 2020 -2022

Rapporteur : Monsieur Pierre BARRUCAND

VU l'arrêté préfectoral n°DDT-2010.1085 du 22 novembre 2010 fixant la composition du Comité de Bassin "Fier et Lac d'Annecy", modifié par l'arrêté préfectoral n°DDT-2017.410 du 16 janvier 2017 ;

VU la délibération n°2017/077 de la CCVT en date du 17 juillet 2017 portant approbation du Contrat de Bassin "Fier et Lac d'Annecy", ainsi que du programme d'actions sous maîtrise d'ouvrage de la CCVT ;

VU l'approbation du programme d'actions de la phase 2 du Contrat de Bassin "Fier et Lac d'Annecy", par le Comité de Bassin lors de sa séance plénière du 18 décembre 2019 ;

VU la délibération n°2020/003 portant approbation du programme d'actions du Contrat de Bassin "Fier et Lac d'Annecy", sous maîtrise d'ouvrage CCVT pendant la Phase 2 (2020-2022) ;

VU la délibération n°2021/087 portant approbation de la modification des statuts du SILA ;

Le Contrat de Bassin “Fier et Lac d’Annecy” est le résultat d’une élaboration concertée entre tous les acteurs du Territoire et la traduction opérationnelle d’objectifs partagés sur ce bassin versant, répondant à 5 volets d’enjeux concernant :

- les Milieux aquatiques et les risques naturels (volet M),
- la Qualité de l’eau (volet Q),
- les Ressources en eau (volet R),
- la Valorisation du patrimoine (volet V),
- la Gouvernance et le suivi du Contrat de Bassin (volet G).

Il constitue la déclinaison opérationnelle du Programme de Mesures du Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) pour le Bassin versant du “Fier et du Lac d’Annecy”, ainsi qu’un engagement de l’ensemble des partenaires concernés dans la réalisation d’un programme d’actions répondant aux objectifs et enjeux énoncés pour le Territoire.

Au-delà d’un programme d’études et de travaux, ce Contrat correspond à la mise en œuvre d’une gestion concertée de l’Eau et des Milieux aquatiques, à l’échelle pertinente du Bassin versant “Fier et Lac d’Annecy”.

Le Contrat de Bassin a été approuvé à l’unanimité par le Comité de Bassin “Fier et Lac d’Annecy”, et signé le 11 septembre 2017 par tous les partenaires, après de nombreuses années de concertation menées entre les différents acteurs du bassin versant.

Le Contrat de Bassin, dont le pilotage est assuré par le Syndicat Intercommunal du Lac d’Annecy (SILA), prévoyait initialement un programme d’actions découpé en deux phases :

- Phase 1 (2017-2019) : environ 25,8 Millions d’euros Hors Taxes (HT) ;
- Phase 2 (mars 2020-mars 2023) : environ 23,1 Millions d’euros HT.

Pendant la Phase 2 du Contrat (2020-2022), les actions pour lesquelles la CCVT assurait la maîtrise d’ouvrage sont détaillées dans le fascicule D du Contrat et sont synthétisées ci-dessous :

N° Fiche - action	Intitulé de l’action	Intitulé de l’opération	Calendrier	Estimation financière	Coût restant à charge déduction faite des subventions
M1-1	Préserver les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau	Maîtrise foncière des espaces de bon fonctionnement du Fier et de ses affluents sur le territoire de la CCVT (hors Plaine du Fier)	2020 - 2022	49 100 € HT (I)	9 820 € HT
M1-2 M6-3	Restaurer les fonctionnalités hydromorphologiques et écologiques des cours d'eau Améliorer le fonctionnement hydraulique des cours d'eau	Restauration hydromorphologique du Malnant, y compris travaux de protection des enjeux (Cf. plan de gestion du Malnant) Programme d'aménagements hydrauliques sur le Malnant	2020 - 2022	439 560 € HT (I)	202 198 € HT
M1-2 M6-3 M3-2	Restaurer les fonctionnalités hydromorphologiques et écologiques des cours d'eau Améliorer le fonctionnement hydraulique des cours d'eau Restaurer la continuité piscicole des cours d'eau	Travaux sur le Nom Programme d'aménagements hydrauliques sur le Nom dans la traversée de Thônes Aménagement de la rampe du Villaret (seuil amont usine) et du seuil de la Resse (Reisse) sur le Nom	2020 - 2022	1 850 000 € HT (I)	851 000 € HT

N° Fiche - action	Intitulé de l'action	Intitulé de l'opération	Calendrier	Estimation financière	Coût restant à charge déduction faite des subventions
M1-3	Améliorer la connaissance des zones humides	Cartographie des espaces de bon fonctionnement des zones humides sur le territoire de la CCVT	2020	18 000 € TTC (F)	3 600 € TTC
M1-5	Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion des zones humides	Mise en œuvre opérationnelle du plan de gestion global du plateau de Beauregard	2021 - 2022	96 000 € TTC (I)	96 000 € TTC (montant maximum, participation Agence de l'Eau et Département à définir)
M1-9	Gérer le développement des plantes exotiques envahissantes	Gestion des espèces exotiques envahissantes en bordure de cours d'eau sur le territoire de la CCVT	2020 - 2022	216 720 € TTC (F)	43 344 € TTC
M1-10	Gérer les zones de déchets dans les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau	Fermeture des décharges sauvages actives recensées en bordure de cours d'eau (à prioriser) + étude pour l'enlèvement des déchets		26 000 € HT (F)	26 000 € HT (financement du département à déterminer seulement si localisation de décharges dans l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau)
M6-1	Restaurer et entretenir les boisements de berges	Restauration et entretien des boisements de berges et gestion des embâcles sur le territoire de la CCVT	2020 - 2022	120 000 € HT (F)	24 000 € HT
M6-5	Assurer la sécurité des digues et merlons	Diagnostic des digues classées sur le territoire de la CCVT	2020 - 2021	Montant à définir (I)	Montant à définir
V1-1	Valoriser le patrimoine naturel de la Plaine du Fier	Programme d'action en faveur de l'ouverture au public et de la gestion des usages sur la Plaine du Fier	2020	725 667 € HT (I)	144 665 € HT

La compétence GEMAPI et les missions associées hors GEMAPI ont été transférées au SILA au 1^{er} janvier 2022.

Certaines actions prévues dans la phase 2 du Contrat de Bassin sont reprises par le SILA, ou terminées, mais certaines restent à réaliser, comme l'étude de cartographie des espaces de bon fonctionnement des zones humides sur le territoire de la CCVT, inscrite également dans le Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles.

L'avenant 1 à la phase 2 du Contrat de Bassin Fier et Lac d'Annecy 2020-2022 permet de porter l'échéance de cette phase 2 du 31 mars 2023 au 31 décembre 2023 (cf. pièce-jointe).

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, 20 voix pour et 2 abstentions (Mmes Laurence AUDETTE et Gaëlle VERJUS) :

- **VALIDE** l'approbation de l'avenant 1 à la phase 2 du Contrat de Bassin ci-annexé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la CCVT à déposer les dossiers de demande de subventions relatifs à ces actions auprès de l'Agence de l'Eau et du Département de la Haute-Savoie, partenaires financiers du Contrat de Bassin ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant relatif à la phase 2 du contrat.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

La Secrétaire de séance
Nelly VEYRAT-DUREBEX



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Nelly Veyrat-Durebex.

Délibération transmise en Préfecture le 03/03/2023
Publiée le 03/03/2023

AVENANT N° 1 A LA PHASE 2 DU CONTRAT DE BASSIN FIER & LAC D'ANNECY 2020-2022

Entre :

l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse,

le Conseil Départemental de la Haute-Savoie,

le Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA),

le Grand Annecy,

la communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie,

la communauté de communes des sources du lac d'Annecy,

la communauté de communes des vallées de Thônes

vu le contrat global « Fier et lac d'Annecy » et sa première phase opérationnelle 2017-2019 signé le 11 septembre 2017,

vu l'avenant de 2^{ème} phase opérationnelle 2020-2022 signé en mai 2020 engageant un montant global de 8 080 402 € de subventions de l'agence sur la période du 12 mars 2020 au 31 mars 2023,

vu la demande en date du 6 mai 2022 du SILA, maître d'ouvrage et animateur du contrat, pour porter l'échéance de cette deuxième phase du 31 mars 2023 au 31 décembre 2023 afin de permettre l'exécution la plus complète de nombreux travaux dont les études de faisabilité et de définition viennent de s'achever,

vu les demandes des maîtres d'ouvrage signataires du contrat d'une prolongation de délai de la deuxième phase du contrat pour permettre la réalisation d'opérations non réalisées à ce jour,

Il est convenu :

ARTICLE 1- durée du contrat

La date de fin de la 2^{ème} phase opérationnelle du contrat de Bassin Fier et lac d'Annecy indiquée à l'article 3 page 20 de l'avenant signé en mai 2020 est remplacée par :
« la seconde phase du contrat se terminera le 31 décembre 2024 ».

ARTICLE 2 - engagements des maîtres d'ouvrages

Les maîtres d'ouvrages des actions identifiées s'engagent à mettre en œuvre les moyens techniques et financiers nécessaires à l'engagement de celles-ci dans le délai défini.

Cela implique notamment

- que les phases préalables de maîtrise d'œuvre, de recueil des avis et autorisations des services de l'Etat, la maîtrise du foncier et enfin de consultation des entreprises soient engagées sans tarder,
- pour les actions milieux et petit cycle de l'eau, que la saisine de l'agence de l'eau soit effective au plus tard le 1^{er} septembre 2023 (dépôt du dossier projet réputé complet sur l'application télé service des aides) et que le démarrage des travaux soit prononcé avant le 31 décembre 2023 (commandes signées, marchés et ordres de service...),
- pour les actions de l'opération collective (investissements des industriels) que la saisine de l'agence de l'eau soit effective au plus tard le 30 juin 2024 (dépôt du dossier projet réputé complet sur l'application télé service des aides) et que le démarrage des travaux soit prononcé avant le 31 décembre 2024 (commandes signées, marchés et ordres de service...),

ARTICLE 3 - engagements de l'agence de l'eau

Le montant financier de l'engagement de l'agence au contrat initial est inchangé, soit 8 080 402 €.

Aucune nouvelle action ne peut se substituer à une opération qui ne se réaliserait finalement pas dans le cadre du contrat.

Les modalités d'aide ne sont pas modifiées (cf article 8 de l'avenant de 2^{ème} phase).

Les majorations de taux et les aides contractuelles exceptionnelles apportées sur les opérations milieux et petit cycle de l'eau sont conservées pour les opérations décalées sur 2023.

La poursuite de l'accompagnement de l'agence sur l'opération collective est assortie des réserves suivantes :

- validation par l'agence de l'eau de l'atteinte du niveau 1 de l'opération collective au vu du bilan de l'opération au 31 décembre 2023,
- sous réserve des disponibilités financières de l'agence de l'eau et des règles de l'encadrement européen.

Le tableau joint en annexe regroupe l'ensemble des actions prioritaires, bénéficiant d'un accompagnement potentiel de l'agence, dont l'engagement a été confirmé avec les différents maîtres d'ouvrages.

ARTICLE 4 - engagements du Conseil départemental de la Haute-Savoie

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie s'engage à participer au financement des opérations inscrites au présent contrat pour l'année 2023 dans le cadre de sa politique en faveur de l'eau et des milieux naturels.

Les taux et montants de la participation du Département sont donnés à titre indicatif dans le contrat. Les engagements financiers auprès des maîtres d'ouvrages concernés feront l'objet de votes en Commission Permanente du Conseil Départemental. L'engagement financier du Département sera indiqué dans les délibérations propres à chaque action des maîtres d'ouvrages où seront également précisées les obligations en matière de communication.

ARTICLE 6

Les autres modalités du contrat, non expressément modifiées par le présent avenant, sont inchangées.

**AVENANT N°1 A LA PHASE 2 DU CONTRAT DE BASSIN
FIER & LAC D'ANNECY 2019-2022**

***Le Directeur Général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
Laurent ROY***

À

Le

**AVENANT N°1 A LA PHASE 2 DU CONTRAT DE BASSIN
FIER & LAC D'ANNECY 2019-2022**

***Le Président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie
Martial SADDIER***

***À
Le***

**AVENANT N°1 A LA PHASE 2 DU CONTRAT DE BASSIN
FIER & LAC D'ANNECY 2019-2022**

Le Président du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy

Pierre BRUYERE

À

Le

**AVENANT N°1 A LA PHASE 2 DU CONTRAT DE BASSIN
FIER & LAC D'ANNECY 2019-2022**

La Présidente du Grand Annecy
Frédérique LARDET

À
Le

**AVENANT N°1 A LA PHASE 2 DU CONTRAT DE BASSIN
FIER & LAC D'ANNECY 2019-2022**

***Le Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy
Jacques DALEX***

À

Le

**AVENANT N°1 A LA PHASE 2 DU CONTRAT DE BASSIN
FIER & LAC D'ANNECY 2019-2022**

Le Président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

Christian HEISSON

À

Le

**AVENANT N°1 A LA PHASE 2 DU CONTRAT DE BASSIN
FIER & LAC D'ANNECY 2019-2022**

Le Président de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes
Gérard FOURNIER-BIDOZ

À

Le

ANNEXE : tableau des opérations

Code	Intitulé ACTIONS	Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	chgt clim	Année		Assiette Agence	Type d'Aide	Taux d'aide	Montant aide
Code	Intitulé ACTIONS	Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	chgt clim	Année engagement (ordre de service)	Montant confirmé ou révisé	Assiette Agence opération	Type d'Aide	Taux global d'aide de l'agence	aide totale
M1-2	Restaurer les fonctionnalités hydromorphologiques et écologiques des cours d'eau	SILA	Restauration hydromorphologique du Malnant, y compris travaux de protection des enjeux (Cf. plan de gestion du Malnant)	-	Oui	2023	439 560 €	87 912 €	Majoration (env 15%)	70%	61 538 €
M1-3	Améliorer la connaissance des zones humides	Grand Annecy	Cartographie des espaces de bon fonctionnement de zones humides sur le territoire de Grand Annecy	-	Oui	2023	35 340 €	35 340 €	Classique	40%	14 136 €
M1-3	Améliorer la connaissance des zones humides	CCVT	Cartographie des espaces de bon fonctionnement de zones humides sur le territoire de la CCVT	-	Oui	2023	18 000 €	18 000 €	Classique	40%	7 200 €
M1-5	Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion des zones humides	Grand Annecy	Élaboration du Plan de gestion "Vallon du Fier"	-	Oui	2023	56 370	AD	AD	0%	AD
M1-5	Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion des zones humides	SILA	Élaboration des notices de gestion des zones humides Natura 2000 de l'Albanais et travaux sur quelques sites prioritaires	-	Oui	2023	10 000	10 000 €	Classique	20%	2 000 €
M1-5	Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion des zones humides	SILA	Elaboration et mise en œuvre duplan de gestion de la zone humide des Vorges	-	Oui	2023	10 000	10 000 €	Classique	20%	2 000 €
M1-7	Sensibiliser les agriculteurs et les habitants à la préservation des zones humides	CCSLA	Valorisation de la plaine alluviale de l'Eau Morte (Mercier) en vue de sensibiliser les habitants	-	-	2023	18 000 €	18 000 €	Aide exceptionnelle (env 2%)	20%	3 600 €
M1-9	Gérer le développement des plantes exotiques envahissantes	SILA	Sensibilisation et formations : professionnels locaux (formation + supports pédagogiques), jardiniers amateurs, formation à arrachage précoce	-	Oui	2023	13 000 €	13 000 €	Classique	20%	2 600 €
M1-9	Gérer le développement des plantes exotiques envahissantes	SILA	Gestion des espèces exotiques envahissantes en bordure de cours d'eau sur le bassin versant du Fier	-	Oui	2023	86 000 €	86 000 €	Classique	30%	25 800 €
M2-1	Restaurer la continuité sédimentaire des cours d'eau et gérer les déséquilibres sédimentaires	CD74/ Grand Annecy/ SILA	Travaux et aménagements définis dans le plan de gestion sédimentaire	Oui	Oui	2023	207 667	1 000 000 €	Classique	40%	400 000 €
M2-1	Restaurer la continuité sédimentaire des cours d'eau et gérer les déséquilibres sédimentaires	CCSLA	Barrage des Roux sur le Saint-Ruph	oui	Oui	2023	372 500 €	372 500 €	Classique	20%	74 500 €
M2-1	Restaurer la continuité sédimentaire des cours d'eau et gérer les déséquilibres sédimentaires	SILA	Seuil du pont de Ruphy sur la Bornette	oui	Oui	2023	100 000 €	100 000 €	Classique	40%	40 000 €
M3-2	Restaurer la continuité piscicole des cours d'eau	Département	Aménagement du seuil des pêcheurs sur le Fier	oui	Oui	2023	800 000 €	800 000 €	Classique	50%	400 000 €
M3-2	Restaurer la continuité piscicole des cours d'eau	Département	Aménagement du seuil des llettes sur le Fier : étude de définition des travaux	oui	Oui	2023	30 000	40 000 €	Classique	50%	20 000 €
M3-2	Restaurer la continuité piscicole des cours d'eau	SILA	Aménagement du seuil amont Arnand sur l'Ire	oui	Oui	2023	80 000 €	80 000 €	Classique	40%	32 000 €

Code	Intitulé ACTIONS	Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	chgt clim	Année		Assiette Agence	Type d'Aide	Taux d'aide	Montant aide
Code	Intitulé ACTIONS	Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	chgt clim	Année engagement (ordre de service)	Montant confirmé ou révisé	Assiette Agence opération	Type d'Aide	Taux global d'aide de l'agence	aide totale
M3-2	Restaurer la continuité piscicole des cours d'eau	SILA	Aménagement du seuil aval Arnand sur l'Ire	oui	Oui	2023	35 000 €	35 000 €	Classique	40%	14 000 €
M3-2	Restaurer la continuité piscicole des cours d'eau	SILA	Aménagement du seuil 1 marais de Doussard sur la Bornette	oui	Oui	2023	32 000 €	32 000 €	Classique	40%	12 800 €
M3-2	Restaurer la continuité piscicole des cours d'eau	Grand Annecy	Aménagement du seuil aval passerelle Bergeret (Monetier) et du seuil prise d'eau aval du pont à Monetier sur le Laudon	oui	Oui	2023	985 420	985 420 €	Classique	40%	394 168 €
Q1-1	Réaliser un état des lieux initial et un suivi de la qualité des cours d'eau et du lac d'Annecy	SILA	Mise en œuvre du monitoring de la qualité des cours d'eau sur le bassin Fier & Lac d'Annecy	-	-	2023	100 000 €	100 000 €	Classique	40%	40 000 €
Q2-2	Poursuivre le programme d'action de réduction des déversements des réseaux unitaires vers le Fier	SILA	Gestion patrimoniale - diagnostic permanent, réseau intelligent	-	Oui	2023	50 000 €	50 000 €	Classique	50%	25 000 €
Q2-2	Poursuivre le programme d'action de réduction des déversements des réseaux unitaires vers le Fier	SILA	Gestion patrimoniale - réduction des eaux pluviales du réseau d'eaux usées / travaux prioritaires	-	-	2023	300 000 €	300 000 €	Classique	30%	90 000 €
Q2-9	Mettre en œuvre la nouvelle stratégie de gestion des eaux pluviales	Grand Annecy	Etude technique et travaux visant à la réutilisation des EPU		Oui	2023	15 000 €	15 000 €	Majoration (env 15%)	70%	10 500 €
Q2-9	Mettre en œuvre la nouvelle stratégie de gestion des eaux pluviales	Grand Annecy	Etude du potentiel de désimperméabilisation du patrimoine domaine public		Oui	2023	60 000 €	60 000 €	Majoration (env 15%)	70%	42 000 €
Q2-9	Mettre en œuvre la nouvelle stratégie de gestion des eaux pluviales	SILA	Exemplarité des collectivités : déconnexion des EPU sur le ou les sites du SILA	Oui	Oui	2023	565 000	565 000 €	Majoration (env 15%)	70%	395 500 €
Q4-1	Mettre en œuvre une opération collective de réduction des émissions de substances polluantes auprès des industriels et artisans	SILA	Diagnostic des entreprises industrielles et artisanales : analyses complémentaires des eaux rejetées	Oui		2023	15 000 €	15 000 €	Classique	40%	6 000 €
Q4-1	Mettre en œuvre une opération collective de réduction des émissions de substances polluantes auprès des industriels et artisans	SILA	Diagnostic des entreprises industrielles et artisanales : analyses complémentaires des eaux rejetées	Oui		2024	15 000 €	15 000 €	Classique	40%	6 000 €
Q4-1	Mettre en œuvre une opération collective de réduction des émissions de substances polluantes auprès des industriels et artisans	Entreprises volontaires	Mise en oeuvre des travaux d'amélioration des entreprises	Oui		2023	500 000 €	500 000 €	Classique	50%	250 000 €
Q4-1	Mettre en œuvre une opération collective de réduction des émissions de substances polluantes auprès des industriels et artisans	Entreprises volontaires	Mise en oeuvre des travaux d'amélioration des entreprises	Oui		2024	600 000 €	600 000 €	Classique	50%	300 000 €
Q4-1	Mettre en œuvre une opération collective de réduction des émissions de substances polluantes auprès des industriels et artisans	SILA	Mise en œuvre des actions "Opération collective" sous maîtrise d'ouvrage SILA : 2,5 ETP	Oui		2023	103 300 €	103 300 €	Classique	50%	51 650 €
Q4-1	Mettre en œuvre une opération collective de réduction des émissions de substances polluantes auprès des industriels et artisans	SILA	Mise en œuvre des actions "Opération collective" sous maîtrise d'ouvrage SILA : 2,5 ETP	Oui		2024	103 300 €	103 300 €	Classique	50%	51 650 €

Code	Intitulé ACTIONS	Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	chgt clim	Année		Assiette Agence	Type d'Aide	Taux d'aide	Montant aide
Code	Intitulé ACTIONS	Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	chgt clim	Année engagement (ordre de service)	Montant confirmé ou révisé	Assiette Agence opération	Type d'Aide	Taux global d'aide de l'agence	aide totale
Q4-1	Mettre en œuvre une opération collective de réduction des émissions de substances polluantes auprès des industriels et artisans	SILA	Communication autour de l'opération collective	Oui		2023	5 000 €	5 000 €	Classique	70%	3 500 €
Q4-1	Mettre en œuvre une opération collective de réduction des émissions de substances polluantes auprès des industriels et artisans	SILA	Communication autour de l'opération collective	Oui		2024	5 000 €	5 000 €	Classique	70%	3 500 €
Q5-1	Poursuivre les travaux d'amélioration de l'assainissement domestique	SILA	création de deux micro-stations d'épuration aux hameaux de Glaise et les Prières à Faverges-Seythenex	-		2023	150 000 €	150 000 €	Bonus 10% PC	25%	37 000 €
Q6-1	Reconquérir la qualité de l'eau sur les 2 captages prioritaires de Sous-Chemiguet et Saint-Eusèbe-Palaisu	CCRTS	Captage Sous-Chemiguet : maîtrise foncière des parcelles situées dans l'aire d'alimentation du captage	-	Oui	2023	35 000	35 000 €	Classique	70%	24 500 €
Q6-1	Reconquérir la qualité de l'eau sur les 2 captages prioritaires de Sous-Chemiguet et Saint-Eusèbe-Palaisu	CCRTS	Captage St-Eusèbe-Palaisu : mise en oeuvre du plan d'action	-	Oui	2023	175 000	175 000 €	Classique	70%	122 500 €
R1-1	Renforcer le réseau de mesures hydrométriques afin d'améliorer la connaissance du régime hydrologique des cours d'eau	SILA	Fonctionnement du réseau hydrométrique complémentaire	-		2023	50 000 €	50 000 €	Classique	50%	25 000 €
R2-1	Réaliser une étude quantitative sur les cours d'eau à enjeu et mettre en oeuvre des mesures de gestion des usages et de la ressource	SILA	Études quantitatives de bassins versants à enjeux : bilan ressources / usages et définition des éventuelles mesures de gestion sur la base de débits d'objectif	Oui		2023	400 000 €	400 000 €	Classique	50%	200 000 €
R3-1	Poursuivre les démarches de sécurisation de l'alimentation en eau potable	Grand Annecy	Etude de caractérisation de la ressource alimentant le captage de Dollay (plaine alluviale Fillière)	-		2023	100 000 €	100 000 €	Classique	50%	50 000 €
R4-1	Poursuivre les démarches d'économie d'eau	Grand Annecy	Sécurisation de l'AEP de la commune de Villaz : conduite d'interconnexion entre les forages du Fier et le forage d'Onnex	-		2023	345 000	200 000 €	Bonus 10% PC	20%	40 300 €
G1-1	Poursuivre la structuration de la gouvernance dans le domaine de l'eau	Grand Annecy	Missions d'animation : 1 ETP pour des actions liées à la gestion des EPU (pilotage des 2 études précitées et actions de sensibilisation aux opérations d'infiltration, désimperméabilisation et réutilisation des EPU, notamment conseil auprès des aménageurs)	-		2023	58 500 €	58 500 €	Classique	50%	29 250 €
G3-1	Suivre et évaluer les actions du Contrat de Bassin	SILA	Bilan final du Contrat de Bassin	-		2023	60 000 €	60 000 €	Classique	40%	24 000 €
G3-2	Animer et coordonner la mise en œuvre du Contrat de Bassin	SILA	Animation du Contrat de Bassin et actions transversales relatives aux milieux aquatiques et pilotage actions SILA (3 ETP)	-		2023	273 375 €	273 375 €	Classique	50%	136 687 €
						Total	7 412 332 €	7 661 647 €			3 470 879 €